

Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Présidence : M. Léo DURGNAT

Ouverture : 20H00

Ordre du jour

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
- 4/ Communications du Bureau
- 5/ Communications de la Municipalité
- 6/ Préavis No 86/2025 - Demande de crédit de CHF 2'800'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins
- 7/ Propositions individuelles et divers

1/ Appel

38 Conseillères et Conseillers sont présents.

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, MM. les Municipaux Jean-Marc BETTEMS, Jean DE WOLFF

Excusé : M. Igor DIAKOFF, Municipal

Mme Dominique ROGERS, Secrétaire – Mme Catherine BLANCHARD (en l'absence de Mm Nathalie BITZ, huissière)

Excusé-es : M. Christian BAUMGARTNER, M. Olivier BINZ, M. Georges BOCHUD, Mme Rachel CAVARGNA DEBLUË, M. Lionel CHRISTEN, M. Rémy COCHET, M. Louis DE BOURBON PARME, Mme Jolanta DUSZEWSKA, Mme Karine FERRONI, Mme Liliane GAVILLET, M. Jean-Laurent GUINCHARD, M. Kaya GÜNER, M. Philippe HUMM, Mme Bettina VENEZIA, M. Vanni VOGEL

Absents : M. Benjamin CHASSOT, M. Pawel GRABARZ

2/ Approbation de l'ordre du jour

La Municipalité ayant informé le Bureau hier matin du retrait du Préavis No 86/2025, le point 6 de l'ordre du jour est de ce fait supprimé.

Le PRESIDENT informe le Conseil du dépôt en début de séance d'un postulat par M. André Fischer. Le PRESIDENT lit les 2 premiers alinéas de l'article 62 du règlement du Conseil communal : «al 1. Lorsqu'un membre du Conseil veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président au moins 12 jours avant la séance du Conseil. Le texte de la proposition est envoyé aux membres du Conseil.

Al 2. En cas d'urgence, la proposition peut être déposée en début de la séance du Conseil. Le Conseil décide si la proposition est développée séance tenante au moment de l'adoption de l'ordre du jour. »

Le PRESIDENT demande à M. André Fischer d'exposer brièvement le contenu de son postulat. Le Conseil décidera ensuite s'il souhaite le porter à l'ordre du jour.

M. André Fischer retire son postulat et le remettra en respectant le délai prévu dans le règlement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Vote.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 9 décembre est approuvé par 32 oui, 0 non et 4 abstentions. Le PRESIDENT remercie la secrétaire pour son travail.

Le PRESIDENT informe le Conseil d'une mise à jour du système de vote électronique SUNVOTE. L'assemblée peut maintenant voir le temps qu'il lui reste pour voter. Autre modification, les partis sont maintenant affichés en ligne et non plus en colonnes, ce qui permet une meilleure lisibilité

4/ Communications du Bureau

Nouveau secrétaire du Conseil communal

Le processus de sélection du nouveau secrétaire est arrivé à son terme. Plusieurs candidates et un candidat ont été reçu-es. Le Bureau a sélectionné M. Nicolas RAY, présent ici ce soir. Il dispose d'une solide expérience en termes de politique communale. Il est actuellement municipal de la commune d'Arzier-le-Muids et secrétaire municipal de la commune de Romanel-sur-Lausanne. Le PRESIDENT lui souhaite plein succès pour la prochaine législature. Il est convaincu qu'il fera un excellent travail. L'assemblée applaudit.

Elections/votations du 8 mars

Le PRESIDENT informe que le Bureau recherche 15 personnes pour assurer le dépouillement des votations fédérales, des élections communales et de celle de l'élection au Conseil d'Etat qui auront lieu le dimanche 8 mars prochain. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire.

Les partis politiques peuvent facultativement choisir des personnes dites « observatrices » du scrutin. Ces personnes ne participeront pas directement au dépouillement, mais s'assureront du bon déroulement de celui-ci. Les observateurs et observatrices doivent s'annoncer au plus tard le vendredi 6 mars auprès du PRESIDENT.

Préavis No 88/2025 – No 89/2025 – No 90/2025 et No 91/2025

Il s'agit de règlement relatif à l'attribution de subventions respectivement en faveur de la nature et de la biodiversité, de l'accueil parascolaire, pour les transports publics pour les jeunes en formation et les seniors ainsi que pour les sportifs pranginois.

Au vu de la proximité des sujets et de la taille réduite de chacun de ces préavis, le Bureau a décidé de ne nommer qu'une seule commission ad hoc. Les membres de cette commission sont les suivants :

Pour l'Alternative pranginoise : M. Nicolas Aeschimann – 1^{er} membre

Pour l'Entente pranginoise : MM. Claude Favre et Reuben Bramley

Pour l'Alliance libérale de Prangins : Mme Ursula André et M. Karim Kellou

Le Bureau a également décidé de nommer la commission de l'énergie, du climat et de la durabilité pour étudier ces préavis.

5/ Communications de la Municipalité

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge de la direction.

Mme Dominique-Ella Christin excuse l'absence ce soir de M. Igor Diakoff retenu par des obligations personnelles qui se sont prolongées au-delà de ce qui était planifié. Mme Durngat Lévi étant la remplaçante de M. Igor Diakoff, elle fera donc part de ses communications.

Service Administration générale

1/ Projets/Préavis pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026 – Bilan fin décembre 2025

Mme Dominique-Ella Christin se réfère aux documents distribués en début de séance qui accompagnent les communications orales de ce soir (annexe 1). Dans ces communications se trouve la liste de l'avancement des projets qu'elle a planifiés pour la commune et ses habitants. Cette liste arrivant en fin de législature, elle peut être considérée comme un bilan.

Pour rappel, les membres de la Municipalité, issus de 3 partis différents situés à droite, au centre et à gauche de l'échiquier politique, ont œuvré ensemble en début de législature pour prioriser les projets planifiés pour la législature qui figurent sur cette liste. La Municipalité a précisé les sources de financement des préavis

d'investissements projetés, les impôts communaux ou les taxes affectées, puis a proposé une augmentation du taux d'impôt communal en adéquation avec sa priorisation de projets et les ressources financières de la commune.

En décembre 2023, l'augmentation du taux d'imposition communal ayant été refusée par référendum et au vu de la situation financière difficile de la Commune, la Municipalité a opéré à une nouvelle priorisation de sa liste des projets/préavis pour la législature, renonçant à certains d'entre eux.

La Municipalité tire un bilan très positif de son action pratiquement à la fin de la législature 2021-2026. Comme on peut le constater, la plupart des projets planifiés et proposés par la Municipalité ont été acceptés par le Conseil communal. La Municipalité l'en remercie.

Mme Dominique-Ella Christin cite les gros investissements approuvés par le Conseil :

- La requalification de la RC1 en localité (projet d'agglomération en faveur de la mobilité douce) et la création d'un collecteur pour rediriger nos eaux usées vers la STEP de Nyon sous cette route pour près de 7.5 millions.
- Le bâtiment abritant une crèche et un espace d'accueil parascolaire, notamment pour les repas des élèves à midi, pour plus de 4 millions.
- L'aménagement d'un terrain de football synthétique pour plus de 2 millions.
- La création d'un collecteur eaux claires sous le château pour près de 2 millions.

On trouve également une série d'autres préavis comme :

- La renaturation de la Promenthouse ou le projet participatif de jardin-forêt.
- Diverses planifications et stratégies globales : le concept énergétique territorial, le plan climat pranginois 2024-2028, la planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce, la stratégie globale des espaces verts en faveur de la biodiversité, le plan lumière, le plan d'affectation communal.
- Diverses révisions de règlement comme le règlement du personnel, du Conseil communal ou de l'évacuation et de l'épuration des eaux.

Ou encore

- L'ajustement pour le passage au plan comptable MCH2.

Sur cette liste se trouvent des préavis qui ont été déposés en 2025 qui vont encore être débattus prochainement dont :

- Le soutien financier à Télé-Dôle SA
- La révision et fusion du règlement relatif à la taxe communale lié à l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

2/ Conférence de presse

La Municipalité a tenu une conférence de presse en janvier pour présenter les 6 préavis municipaux qui ont été déposés dernièrement sur le bureau du Conseil communal ainsi que les études concernant l'espace public des Abériaux et le

programme de modernisation du port. Sur conseil de la Préfecture, les études sont dorénavant présentées sous forme de communications municipales et non plus sous forme de rapports-préavis, dont le Conseil pouvait simplement prendre acte. La Municipalité a également présenté durant cette conférence le film « Bienvenue à Prangins » réalisé par Marc Décosterd et raconté par Kaya Güner. Des extraits de ce film pourront servir à créer un outil pour promouvoir la commune plus largement qu'à ces seuls nouveaux habitants. Une rencontre est prévue avec le Président de l'office du tourisme Nyon Région.

3/ Participation aux discussions et votes sur le PACom des conseillers ayant formé opposition

Afin de répondre à la simple question concernant d'une part la participation des membres du Conseil communal ayant formé opposition à titre personnel aux discussions et votes du préavis municipal sur l'adoption du PACom et d'autre part leur éventuelle participation au sein de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis, la Municipalité a demandé un avis de droit qui a été remis lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre.

Un complément à cet avis de droit a été demandé et est remis aujourd'hui. Ce complément concerne la réponse à la première partie de la simple question, soit celle concernant la participation des membres du Conseil communal ayant formé opposition à titre personnel aux discussions et votes du préavis municipal en plénum.

4/ Organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale (Organigramme annexe 2 page 3)

Dès le 1^{er} février 2026, le personnel au service Urbanisme sera enfin au complet. Une nouvelle collaboratrice, architecte-urbaniste, engagée à 100% remplacera l'ancien collaborateur qui nous a quitté après avoir déménagé hors canton.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durgnat-Lévi, Municipale, en charge de la direction.

Service environnement

Mme Alice Durgnat-Lévi présente le tableau de bord (dashboard en anglais) développé par Navitas Consilium SA qui constitue une des 12 mesures phare du plan climat 2024-28. Ce tableau de bord permet de visualiser la consommation énergétique (chaleur, mobilité, électricité) et les émissions CO2 sur le territoire pranginois et en suivre l'évolution (année de référence 2023). Le suivi de la trajectoire est corrélé avec les objectifs (zéro net en 2050). Ce suivi permet de se fixer des objectifs quantitatifs réalistes et d'en constater les effets.

Le tableau de bord (encore à l'état d'intention en 2024) fut un élément important lors du dernier réaudit et a permis à la Commune de gagner des points supplémentaires.

Le tableau avec les 10 indicateurs choisis par la Commune a été mandaté en décembre 2022 en prévoyant une récurrence tous les 3/4 ans. L'introduction de la loi sur la protection des données a quelque peu retardé le projet dans la mesure où il a fallu déterminer quelles étaient les données qui pouvaient être utilisées.

Mme Alice Durgnat-Lévi montre comment utiliser l'outil en se promenant dans les différents onglets (lien annexe 2 page 4 et tableaux page 5 et 6) et explique comment utiliser les différentes valeurs (données générales, sources de données, données générales et spécifiques, objectifs, méthode de calcul). Ce tableau est évolutif et des améliorations pourront lui être apportées.

Le tableau de bord est public et sera publié dès demain sur le site de la Commune. Mme Alice Durgnat-Lévi se tient à disposition pour des informations complémentaires.

Bâtiments, Culture & sociétés locales

En l'absence de M. Igor Diakoff, en charge de la direction, Mme Alice Durgnat-Lévi lit les communications pour le service Bâtiments (annexe 2 page 7 et 8).

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge de la direction.

Service finance

M. Jean de Wolff commente les entrées d'impôts à fin novembre 2025 (annexe 2 page 9). Lors de la séance du Conseil du 7 octobre 2025, les prévisions d'atterrissage étaient de CHF 22,7 millions. Actuellement, si le mois de décembre doit se passer avec la même saisonnalité que le mois de décembre de l'année précédente, on arriverait à CHF 700'000.- d'avance par rapport à ce qui avait été budgété. Ce sont essentiellement les impôts des personnes physiques qui permettent « d'aller de l'avant ».

Service Bâtiments

Annonce d'un dépassement de budget au compte 461.3185 de CHF 22'000.- (annexe 2 page 10) pour divers travaux d'études non prévus lors de l'établissement du budget. Ce dépassement concerne le budget 2025, cependant tout dépassement annoncé après le 9 décembre est annoncé en 2026.

M. Jean de Wolff revient sur un point laissé en suspens lors de la séance du budget le 9 décembre dernier. Dans l'amendement No 1 de la COFIN, une baisse des charges du personnel de CHF 200'000.- a été approuvée par le Conseil en laissant à la Municipalité le soin de décider où ces économies devaient être réalisées.

La Municipalité a interprété ce vote comme une décision de ne pas procéder aux augmentations des ETP (équivalent temps plein). La Municipalité a envoyé, en même temps que le budget amendé, un nouveau tableau des ETP (annexe 2 page 12) dans lequel les augmentations des ETP qui n'avaient pas encore été réalisées,

ont été supprimées. M. Jean-Marc Bettems et Mme Alice Durnat-Lévi viendront communiquer des informations quant à l'impact au niveau des services de ces restrictions. Il rappelle que dans deux cas, des augmentations avaient été prévues pour faire face à la maladie longue durée de deux collaborateurs et de prévisions d'une mise à la retraite prochaine. Dans la mesure où ces deux collaborateurs ne seraient plus en mesure d'assurer leurs tâches, des interruptions plus soutenues des prestations des services concernés ne peuvent pas être exclues. La Municipalité trouve important de rappeler « qu'en enlevant ces ETP, le Conseil a accepté une prise de risque ».

Le PRESIDENT donne la parole à Mme Alice Durnat-Lévi qui rebondit sur les propos de M. Jean de Wolff. Elle informe de l'impact de la non-augmentation de 0.3 ETP au service Bâtiments :

- Entretien des extérieurs (cours, escaliers, poubelles, cheneaux, vitres) : passage à un rythme bi-hebdomadaire.
- Entretien des salles : réduction des cycles de nettoyage après location.
- Service réduit durant les vacances scolaires ou absences de collaborateurs.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal, en charge de la direction.

1. Adaptation des prestations à la suite de la non-augmentation de 0,8 ETP

Déchèterie

En concertation avec la commune de Duillier, la commune de Prangins ne pouvant seule prendre des décisions qui concerne la déchèterie, les adaptations aux prestations suivantes ont été décidées :

- Renoncement au poste d'auxiliaire de l'ambassadrice de tri. Ce poste avait été introduit l'année passée pour accompagner et sensibiliser les usagers de la déchèterie aux procédures de tri. Cela s'était avéré très utile. D'autre part, cette personne rendait également les usagers de la déchèterie attentifs aux risques d'incendie liés aux batteries qui ne devaient pas être jetées dans les grandes bennes. Ces consignes viennent à nouveau d'être rappelées aux bénévoles de la ressourcerie qui trient les objets avant de les mettre à la ressourcerie ou les jettent si nécessaire.
- Suppression du poste d'auxiliaire qui officie 3 samedis par mois. Son contrat se termine fin février et ne sera pas reconduit.

En conséquence, on peut s'attendre à une baisse de la qualité du tri affectant les rétrocessions ainsi qu'à un risque de fermeture partielle ou réduction des horaires en cas de manque de personnel.

Voirie

Renoncement à l'engagement d'un auxiliaire pour la saisie informatique de 1700 fiches (inventaire des regards canalisation).

D'autres réductions sont à l'étude aux espaces verts.

2. Demande de subvention au Service cantonal de l'Aide au sport et infrastructures sportives SEPS. Remplacement du terrain engazonné de foot en terrain synthétique et vestiaires Abériaux.

Ayant recontacté cette semaine le chef de secteur en ce qui concerne l'éligibilité de la commune à cette subvention, M. Jean-Marc Bettems lit l'extrait du courrier reçu le 22 janvier 2026 :

« Je peux vous confirmer que votre demande a bien été enregistrée et que la mise en œuvre de cette partie du crédit cadre entrera en vigueur en 2027. Les montants éligibles à une subvention portent sur le terrain en gazon synthétique et les vestiaires, dans la limite de 25 % des coûts de construction ».

3. Réalisation du préavis 79/2025 crédit de CHF 2'154'000 pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux

La mise en chantier est programmée pour début mars 2026. L'installation des chantiers pour les travaux du terrain de foot, de la canalisation inter STAP et de ceux de la requalification RC1 se fera simultanément.

Les travaux de transformation du terrain de foot se dérouleront sur 6 mois. Les activités sportives sur le nouveau terrain synthétique pourront reprendre courant août 2026.

4. Réalisation du préavis 39/2023 crédit de CHF 3'100'000. Création d'une canalisation pour l'acheminement des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive. Travaux conjoints avec la requalification de la RC1 en localité selon préavis 38/2023 crédit de CHF 4'315'000

La mise en chantier est programmée pour début mars 2026. Les travaux commenceront au niveau de la route du Clos en direction des Abériaux, car il n'y a pas à cet endroit de jonction à faire sur des canalisations qui viennent de Prangins. La circulation maintenue dans les deux sens, mais restreinte à une voie, sera réglée par des feux de signalisation. La partie nyonnaise, la transformation de la STEP et la mise en fonction suivront. Les travaux pour la canalisation seront réalisés conjointement avec ceux de la requalification de la RC1. Leur durée est prévue sur 18 mois au minimum.

5. Installation de racks pour vélo

L'abri vélo en dessous de la maison de Commune, qui vient d'être rénové par le service Travaux publics (rénovation de la toiture et remplacements des piliers) étant

peu utilisé, il a été décidé d'y installer des racks pour vélo afin d'en optimiser l'usage. Deux racks seront également installés sur la place devant la maison de Commune, sans suppression de place de parking (photos annexe 2 page 18).

6/ Propositions individuelles et divers

Revenant sur la présentation de Mme Alice Durnat-Lévi du navigateur Navitas, M. Claude Favre demande ce que cela « rapporte » aux citoyens pranginois « qui n'y comprennent pas grand-chose ».

Mme Alice Durnat-Lévi répond qu'il y a deux tableaux de bord : un tableau de bord public et un tableau de bord interne avec plus d'onglets notamment concernant les réseaux de chauffage à distance et les bâtiments. L'outil public est simple. Il y a beaucoup d'analyses à en tirer. Comme mentionné lors de la présentation, il n'est pas encore possible de comparer la trajectoire car nous sommes à l'année une. Mais il est possible de consulter les tableaux de bord d'autres communes (par exemple Morges, Payerne) et regarder comment se situe Prangins par habitant et globalement. « Aujourd'hui, malgré tous les gros efforts que nous faisons en matière de subventions et d'encouragement, les résultats sont très moyens à l'échelle de la Suisse ». Ce genre de tableau va permettre aux autorités communales d'identifier les endroits où il faut vraiment agir et quelles mesures ne servent peut-être à rien. Il intéressera également les personnes qui ont un intérêt en la matière.

La parole est donnée à M. Claude Perret.

« Mon intervention concerne l'accès à la nouvelle crèche par certains parents.

Lors des premières semaines, après la rentrée en août dernier, passablement de voitures se stationnaient le long du Sentier des Morettes devant le bâtiment malgré une interdiction générale de circuler. Vers la fin de l'année, plusieurs mesures ont été prises par la Municipalité, dont des places de parcs réservées dans le parking des Fossés, ainsi qu'un changement des panneaux routiers limitant l'accès à ce sentier. Force est de constater que ces changements ont amené une bonne diminution des passages de voitures.

Malheureusement, il y a encore et toujours quelques récalcitrants qui continuent envers et contre tout à venir en voiture juste devant le bâtiment de la crèche. Ce n'est, certes, qu'une minorité et la plupart des parents jouent le jeu de venir à pied. Mais ces quelques cas devraient eux aussi respecter les règles de circulation. C'est une question d'équité, de respect entre les différents parents. C'est aussi une question de sécurité surtout en cette période où il fait encore nuit assez tard le matin et tôt en fin d'après-midi.

Il y a beaucoup, beaucoup de passages sur ce Sentier des Morettes, surtout d'enfants, de mamans et de personnes âgées. Il est donc important à ne pas surcharger le trafic sur ce tronçon. Il serait peut-être judicieux de rappeler encore une fois aux utilisateurs de cette crèche les règles en vigueur et de prendre des mesures plus contraignantes le cas échéant. Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire dans ce sens ».

Mme Alice Durgnat-Lévi répond qu'en plus des mesures citées par M. Claude Perret, la Municipalité avait également fait intervenir la police lors de la mise en place des panneaux de signalisations qui avait pénalisé « sévèrement » les contrevenants. Elle propose donc de prévoir à nouveau des contrôles réguliers de la police. Il a également été demandé à la Direction de la crèche de faire un rappel régulier et même d'inscrire dans le règlement, les consignes en matière de parking aux parents.

M. Ralph Agthe a été très surpris du retrait du préavis du Café des Alpes 24H00 avant la séance durant laquelle il aurait dû être traité. Il aimerait en connaître la raison et si le préavis qui sera déposé dans un mois sera le même ou en quoi il sera différent. Il souhaite également savoir si tout le travail conséquent des 2 commissions « va disparaître et qu'il faudra tout recommencer à zéro ».

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la Municipalité a des éléments en main qui ont permis d'apprécier la situation et de décider collégalement « que cela valait la peine de le retirer pour le redéposer ».

Le PRESIDENT précise que deux commissions devront être à nouveau nommées, une commission ad hoc et la COFIN. Dans ce genre de cas, la commission ad hoc reste généralement la même. Elle devra déposer un nouveau rapport qui pourra s'appuyer sur des éléments du rapport précédent, si cela est judicieux.

Mme Samira Ben Khalifa demande ce qu'il advient de l'acte notarié qui a été signé.

Mme Dominique-Ella Christin répond que l'acte notarié arrive à échéance fin janvier. Disposant de nouveaux éléments, il sera donc revu. La Municipalité n'en dira pas plus pour l'instant dans l'attente du dépôt du nouveau préavis dans un mois.

M. André Fischer demande la parole. Il aimerait faire un point sur les relations de la commune avec Nyon. Il estime dans ces relations, la commune est « toujours perdante ». Il cite quelques exemples.

Au niveau scolaire, Nyon facture au prix fort les classes fermées à Prangins et déplacées à Nyon. Nyon facture au prix « extérieur » la location de la salle de Marens alors qu'en retour rien n'est demandé lorsque Nyon loue des salles à Prangins.

Il cite ensuite la PNR « qui est ce qu'elle est ». Le bus, où les demandes d'adaptation ne sont pas prises en compte. Le travail commun pour établir un règlement du port qui n'a jamais vu le jour. Prangins maintenant élaboré seule le sien. La déchèterie devait initialement se faire avec Nyon. Des échanges de terrain ont eu lieu. Les paysans qui avaient en priorité le droit d'acheter ces terrains ont renoncé. La déchèterie s'est donc faite avec Duillier « c'est très bien mais c'est encore du temps perdu ». Il signale l'alerte des pêcheurs sur une pollution que Nyon n'avait pas signalée, causée par une turbine défectueuse.

Mais ce qui l'inquiète particulièrement, ce sont les coûts toujours pas chiffrés à prévoir lors du passage de Prangins à la STEP de Nyon.

En conclusion, il souligne qu'au niveau des travaux sur la RC1 « ça coince avec Nyon » alors que Prangins va de l'avant et de rappeler que le Canton est clair à ce sujet : le montant des subventions est fixe et ne prend pas en compte d'éventuels surcoûts. Il demande donc de prêter un peu plus d'attention à nos relations avec Nyon « pour ne pas toujours être les perdants ».

Mme Dominique-Ella Christin répond au nom de la Municipalité pour affirmer que la Commune entretient d'excellentes relations avec celle de Nyon. Des séances ont lieu quasi chaque semaine pour traiter les nombreux dossiers communs. Elle rassure qu'il n'y a pas « de gagnants, ni de perdants », bien évidemment lorsque deux communes travaillent en collaboration c'est parce qu'elles ont toutes les deux à y gagner. Elle rappelle quelques projets : le raccordement à la STEP de Nyon « c'est formidable, car de toute façon nous n'avions pas le choix, on ne pouvait pas garder notre STEP, trop petite et qui ne peut pas traiter les micros polluants. C'est un partenariat gagnant-gagnant et de plus exigé par le Canton ». En ce qui concerne le bus, les négociations ont été parfois difficiles, mais la Commune a obtenu un tracé et une convention financière qui convenaient aux deux communes. Au sujet de la RC1, un autre projet porté en commun, le plus gros travail de requalification et de pose de la canalisation qui passe sous la route se trouve sur le territoire pranginois. Ce projet est donc c'est principalement piloté par Prangins, accompagné et soutenu financièrement par Nyon. Elle conclut que dans toutes les situations, qu'il s'agisse de préavis, de travaux, d'investissements, d'études qui se font conjointement, les 2 communes sont considérées comme égales, pourtant Prangins compte 4'400 habitants et Nyon près de 24'000, « mais cela ne se ressent absolument pas dans l'ensemble des séances de travail ».

M. Jean-Marc Bettems donne quant à lui l'exemple de l'étude pilote qui dans le cadre du plan général d'évacuations des eaux réunit la commune de Nyon avec les autres communes qui apportent leurs eaux à la STEP, dont Prangins. Il participe également aux séances relatives aux travaux de la nouvelle STEP. Il confirme qu'il y a « un bon dialogue avec Nyon » et qu'il ne perçoit « rien de difficile » dans les relations.

Mme Alice Durgnat-Lévi souligne qu'en ce qui concerne l'école secondaire, il s'agissait d'une décision cantonale de fermer les classes et de les déplacer à Nyon. Elle précise que Nyon « nous fait de bonnes conditions. On ne peut donc pas dire que nous sommes perdants dans cette histoire. La pression démographique fait que de toute manière nous devons trouver conjointement des solutions pour les 15 – 20 années à venir et Prangins fera partie de ces solutions ».

M. Jacques Auberson revient sur l'état qu'il qualifie de « quasi déplorable » du rond-point des Murettes. Une signalisation a bien été installée pour marquer les dégradations. Il estime cependant qu'il faut relancer le Canton afin qu'il ne tarde pas à effectuer les travaux.

M. Jacques Auberson est surpris de voir que les documents relatifs aux décisions du Conseil « gondolent » déjà dans le nouveau pilier public. Il a même constaté des

traces d'humidité derrière les vitres. « Je ne trouve pas cela terrible ». Il demande s'il est prévu pour y remédier.

A la première question, M. Jean-Marc Bettems répond qu'il faut attendre des conditions météorologiques meilleures et l'ouverture des centrales d'asphalte pour pouvoir commencer les travaux au rond-point des Murettes. La Municipalité gardera la pression sur le Canton, afin que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le pilier public, il n'est en effet pas étanche. La Municipalité n'est pas satisfaite. « Il s'agit d'un mauvais travail, cela arrive ». Les factures ont été retenues dans l'attente d'une intervention. La partie supérieure doit être changée.

Mme Fabienne Zingg trouve pour sa part le tableau de bord présenté par Mme Alice Durgnat-Lévi « très intéressant ». Autre remarque, elle constate un grand trou devant la fontaine à la rue de la Gare.

M. Jean-Marc Bettems répond que les eaux de la toiture de la bibliothèque s'écoulent dans les eaux usées et dans certaines des canalisations qui n'ont pas de sortie. Il en résulte des infiltrations d'eau dans le sous-sol de la bibliothèque. Il y a donc lieu de procéder à un assainissement. « Il ne s'agit pas de gros travaux, mais ils doivent être faits ».

M. François Krull remercie la Municipalité pour l'avis de droit distribué ce soir. Il constate qu'il s'agit un virage à 180 C° par rapport à l'avis de droit distribué en décembre. Il répond enfin à ces questions, il trouve cependant dommage qu'il soit arrivé le 16 janvier alors que la commission avait déjà été nommée.

Mme Dominique-Ella Christin ne partage pas l'avis de M. François Krull. Il s'agit simplement d'un complément par rapport à la phrase qui pouvait porter à confusion dans l'aide-mémoire publié sur le site du Canton, auquel l'avis de Tartegnin faisait référence, sans mentionner ce bout de phrase. Ce n'est donc pas du tout un changement par rapport à la posture précédente. Elle propose de donner plus d'explications après la séance.

M. Jacques Auberson demande si on dispose déjà des mesures de vitesses dans les zones 30 des Mélèzes, Tullière et Sous-le-Bois.

M. Jean-Marc Bettems rappelle que les résultats relevés par le Canton ont été présentés lors d'une précédente séance du Conseil. Le seul endroit où les vitesses ne sont pas respectées est la descente du chemin de la Bertoule. Le Conseil avait renoncé à l'adjonction des ralentisseurs, cependant, les objectifs n'étant pas atteints au chemin de la Bertoule, dès que les centrales d'asphalte seront à nouveau opérationnelles, les ralentisseurs seront installés sur ce tronçon.

Mme Alice Durgnat-Lévi souhaite clarifier les propos qu'elle a tenu en page 855 du procès-verbal de la séance du 9 décembre dernier. Le règlement communal sur les arbres se faisant attendre, la question avait été posée de savoir quelles directives

étaient actuellement appliquées et par quel service. Mme Alice Durgnat-Lévi avait répondu qu'il s'agissait du règlement type d'application cantonale. Cette terminologie n'est pas correcte, le règlement type est communal. Il s'agit ici du règlement d'application cantonale.

Le PRESIDENT s'adresse à M. François Krull. Il n'a pas encore eu l'occasion d'étudier les communications de la Municipalité, mais à première vue, elles nécessiteront une vérification auprès du préfet. Les informations paraissent un peu contradictoires par rapport aux échanges qu'il a eus avec ce dernier. Ces informations seront vérifiées et il rapportera des clarifications avec l'aide du Bureau.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La présence est de 38 conseillères et conseillers. La séance est levée à 21H22.

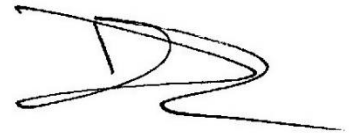
La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Jeudi 5 mars 2026 à 20H00

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Léo Durgnat



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 27 janvier 2026**

1. Communications de la Municipalité – document distribué lors de la séance
2. Communications de la Municipalité



Communications de la Municipalité


Séance du Conseil communal du 27 janvier 2026


Document(s) distribué(s) lors de la séance du 27 janvier 2026 qui accompagnent l'information donnée lors des communications orales de la Municipalité


Service Administration générale


- Programme des projets/préavis pour la commune et ses habitants pour la législature 2021-2026 (1 juillet 2021 au 30 juin 2026) - Etat des lieux à la fin décembre 2025
- En réponse à la simple question concernant la participation des membres du Conseil communal ayant formé opposition à titre personnel aux discussions et votes du préavis municipal sur l'adoption du PACom, la Municipalité a demandé un avis de droit qui a été remis lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2025. Un complément à cet avis est présenté ci-joint.

<p align="center">Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025</p>		<p align="center">C O M M U N E D E PRANGINS</p>						
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p><i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter le budget, l'arrêté d'imposition, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux qui présentent la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte. Les communications de la Municipalité au Conseil communal se font par écrit ou oralement lors d'une séance.</i></p>								
Légende préavis et rapport-préavis :		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé						
Associations intercommunales								
Révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle		-				D/A		
Soutien financier à Télé Dôle SA (lien avec association intercommunale Région de Nyon)		125 000					D	
Service Administration générale								
Demandes d'autorisations générales pour la législature		-	D/A					
Indemnités de la Municipalité pour la législature		-	D/A					
Rapport de gestion		-		D/A	D/A	D/A	DP	
Révision du règlement de la taxe régionale de séjour		-		D	A			
Modification du règlement du Conseil communal		-			D	A		
Rapport-préavis- Réponse postulat <i>Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal</i>		-				D/A		
Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires		-				D/A		
Modifications, suite à l'examen pour approbation cantonale, de 6 articles du Règlement du Conseil communal adopté en mars 2024		-				D/A		
Fixation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil pour la législature 2026-2031		-				D/A		
Achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements, sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins		2 800 000					D	
Service Urbanisme								
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire		180 000		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce		-		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport-préavis		-		D/A				
Requalification RC1 en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglomération - Subvent. 50%)		4 240 200			D/A			
Requalification RC1 hors localité - Crédit d'étude (Projet d'agglomération - Subvent. 50%)		50 000			D/A			
Stratégie Régionale de Gestion des Zones Activités Economiques (SRGZA)		-				D/A		
Rapport-préavis - Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)		-				D/A		
Rapport-préavis - Stratégie globale de gestion de l'éclairage public (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)		-				D	A	
Communication - Abandon passerelle Nyon-Prangins		-					D	
Nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) - Approbation		-					D	

<p align="center">Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025</p> <p><small>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter le budget, l'arrêté d'imposition, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux qui présentent la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte. Les communications de la Municipalité au Conseil communal se font par écrit ou oralement lors d'une séance.</small></p>		 <p align="center">C O M M U N E D E PRANGINS</p>					
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
<p align="center">Légende préavis et rapport-préavis : DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</p>							
Service Environnement							
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	-	D	A				
Raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la STEP de Nyon et demande de crédit d'étude travaux de raccordement et de construction de canalisation (taxes affectées)	121 000		D/A				
Travaux de dragage Port des Abériaux et entretien des digues supérieures (taxes affectées)	100 000		D/A				
Rapport-préavis - Réponse postulat Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement	-		D/A				
Consolidation du lit bactérien à la station d'épuration des eaux usées (STEP)	200 000		D	A			
Installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x publiques & 2x Mobility)	34 000			D	A		
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit d'étude (subvent. 95%)	136 160			D	A		
Rapport-préavis - Plan climat pranginois 2024-2028	-				D/A		
Rapport-préavis - Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET)	-				D	A	
Révision et fusion du Règlement relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables	-					D	
Règlement pour l'octroi de subventions en faveur de la biodiversité	-						D
Communication - Programme de modernisation du Port des Abériaux	-						D
Révision du règlement sur les arbres: Règlement sur la protection du patrimoine arboré	-						DP
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse							
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023	121 000			D/A			
Acquisition écran d'affichage numérique frontal pour les classes (subvent. 50%)	259 850				D/A		
Projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes en faveur de la nature et de la biodiversité	56 000			D	A		
Rapport-préavis - Bilan 2021-2024 du Centre d'animation de Prangins (CAP)	-				D/A		
Règlement pour l'octroi de subvention pour l'accueil parascolaire	-						D
Règlement pour l'octroi de subventions pour le sport	-						D
Règlement pour l'octroi de subventions pour le transport des jeunes en formation et des retraités	-						D

Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025		 C O M M U N E D E PRANGINS					
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
<i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter le budget, l'arrêté d'imposition, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux qui présentent la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.. Les communications de la Municipalité au Conseil communal se font par écrit ou oralement lors d'une séance.</i>		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé					
Service Bâtiments							
Nouveau bâtiment comprenant une crèche et une cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000		D	A			
Nouveaux WC publics - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation	195 000			D/R			
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000			D	A		
Rapport-Préavis- Réponse au postulat: <i>Pour un développement urbain raisonné du site des Abériaux</i>	-			D	R		
Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	45 000				D/A		
Bâtiment logements Très-le-Châtel - Assainissement énergétique - Crédit d'étude	100 000				D	R	
Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Assainissement énergétique - Crédit d'étude	150 000					D/A	
Résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes	245 000					D	
Communication - Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	-						D
Service Culture & sociétés locales							
Rapport-préavis - Réponse au postulat Prangins: <i>pour une véritable politique culturelle</i>	-			D/R			

Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025		 C O M M U N E D E PRANGINS					
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé					
Service Finances							
Plafond d'endettement 2021-2026		-	D/A				
Arrêté d'imposition		-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A
Budget		-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A
Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2		-					
Comptes		-		D/A	D/A	D/A	DP
Service Ressources humaines							
Règlement du personnel communal		-		D	A		
Service Contrôle des habitants							
Règlement des émoluments du Contrôle des habitants						D/A	
Office Informatique							
Rapport-préavis - Remplacement du parc informatique		-		D/A			
Demande de crédit d'investissement complémentaire au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers		53 586			D/A		

Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025		 C O M M U N E D E PRANGINS						
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter le budget, l'arrêté d'imposition, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux qui présentent la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte. Les communications de la Municipalité au Conseil communal se font par écrit ou oralement lors d'une séance.</i>								
Légende préavis et rapport-préavis :		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé						
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts								
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées)		1 900 000	D/A					
Règlement sur le domaine public		-		D/A				
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien		50 400		D/A				
Réfection du Colombarium au cimetière*		93 000		D/R				
Rapport-préavis - Réponse postulat <i>Pour une véritable gestion des déchets, transparente, pragmatique et préservatrice des ressources</i>		-		D/A				
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction du Pont de la Redoute		155 200		D/A				
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées)		133 600		D/A				
Création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au chemin de la Redoute		210 000			D/R			
Aménagement d'un terrain de football synthétique - Crédit d'étude		94 000			D/A			
Création d'un collecteur pour les eaux usées sous la route du lac (RC1) - Crédit de réalisation (taxes affectées)		2 960 000			D/A			
Route du Curson - Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public		370 000			D/A			
Aménagement d'une zone 30 dans les secteurs Trembley/Mélèzes/Combe - Mouilles/Tuilrière/Sous-le-Bois/Pélard - Bellevue/Bertoule (avec Service Urbanisme)		82 000				D/A		
Aménagement d'un terrain de football synthétique - Crédit de réalisation		2 154 000					D/A	

*Une réfection avec optimisation des coûts a été effectuée par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts en 2023



Par courrier électronique uniquement

Municipalité de Prangins
Maison de commune
La Place 2
1197 Prangins

Alexandre Kirschmann

Avocat, DEA en droit des nouvelles technologies
Spécialiste FSA Droit de la construction et de l'immobilier
Inscrit au registre cantonal vaudois des avocats

Ligne directe : +41 (0)58 200 33 45
alexandre.kirschmann@kellerhals-carrard.ch

Vanessa Benitez

Avocate, Lic. iur.
Inscrite au registre cantonal vaudois des avocats

Ligne directe : +41 (0)58 200 33 65
vanessa.benitez@kellerhals-carrard.ch

Lausanne, le 16 janvier 2026

AKI/BENV/ELLE1245371

**PACom de Prangins – traitement du préavis municipal par le plénum du
Conseil communal - participation des conseillers communaux ayant fait
opposition à titre individuel – Complément**

Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous complétons notre avis du 8 décembre 2025.

L'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises publié par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) expose au chapitre 1.14 le cas de figure du Plan d'affectation communal (PACom) touchant l'ensemble du territoire communal. Il est noté que :

« Le plan d'affection dit « général » est susceptible de toucher tous les citoyens puisqu'il s'étend sur l'ensemble du territoire communal. Ainsi, dès lors que le PACom définit une vision globale du territoire communal, la question de la récusation perd son sens puisque chaque conseiller pourrait être touché dans ses intérêts personnels ou matériels par l'objet de la votation. Afin d'éviter que l'ensemble du conseil ait à se récuser, nous estimons que, dans pareil cas, la question de la récusation ne se pose pas, y compris pour d'éventuels opposants, hormis s'agissant du traitement de leur(s) opposition(s) ».

Nous comprenons la phrase « *hormis s'agissant du traitement de leur(s) opposition(s)* » de la façon suivante :

Si un conseiller communal a formulé opposition au PACom et qu'il souhaite intervenir lors de l'éventuelle discussion de son opposition au Plénum, il doit dans un premier temps annoncer ses intérêts (donc déclarer qu'il s'agit de son opposition), puis, dans un second temps, il peut participer à la discussion, qui a alors lieu en connaissance de cause. Sans cela, le principe de transparence ne serait pas respecté. Il peut, par la suite, participer naturellement aux votes puisqu'il s'agit du PACom (et non pas d'un plan d'affectation particulier). Comme le souligne l'aide-mémoire, le PACom est susceptible de toucher tous les citoyens puisqu'il s'agit de la vision globale du

territoire communal et il y a lieu d'assurer un vote du conseil et non pas la récusation (qui signifie sortir du quorum) de l'ensemble des conseillers qui auraient fait opposition.

Par ailleurs, un élément important est de distinguer les oppositions qui touchent des intérêts privés spécifiques (avec un lien particulièrement évident et direct entre les intérêts matériels ou personnels d'un conseiller communal ayant fait opposition) de celles qui touchent des intérêts généraux en lien avec le règlement du PACom (ex : surface de plancher déterminante, capacité constructive, taux de surface verte, nombre de logements autorisés dans un logement, etc.). A notre avis, un conseiller qui a fait opposition sur un article du PACom pour exposer son point de vue de manière générale sans que l'article précis touche sa situation personnelle n'agit pas à titre privé, mais à titre général.

Nous demeurons naturellement à disposition pour tout éventuel complément ou éclaircissement qui vous serait utile et vous adressons, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleurs messages.



Alexandre Kirschmann, av.



Vanessa Benitez, av.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 27 janvier 2026

Service Administration générale

- Programme des projets/préavis pour la commune et ses habitants pour la législature 2021-2026 (1 juillet 2021 au 30 juin 2026) – Etat des lieux à la fin décembre 2025
(distribué pendant la séance du Conseil communal)
- Complément à l’avis de droit distribué lors de la séance du 9 décembre 2025 en réponse à la simple question sur la participation des membres du Conseil communal, ayant formé opposition à titre personnel, aux discussions et votes du préavis municipal sur le PACom *(complément daté du 16 janvier 2026 distribué pendant la séance du Conseil communal)*
- Organisation de la Municipalité et des 10 services de l’administration communale dès février 2026 *(organigramme ci-après)*

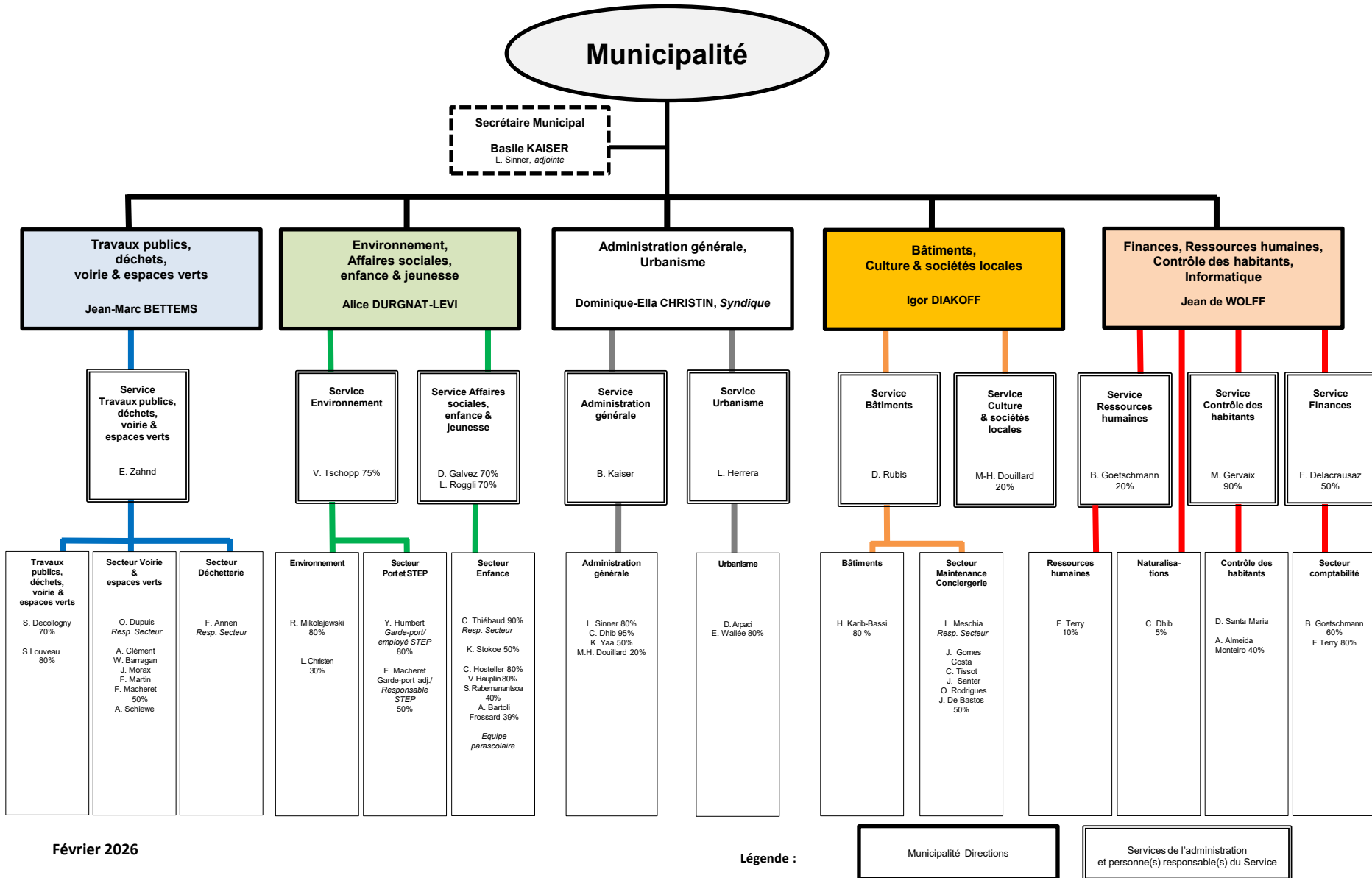


Tableau de bord (dashboard) et suivi de la trajectoire

- Visualiser la consommation énergétique (chaleur, mobilité, électricité) et les émissions CO2 sur le territoire pranginois et en **suivre l'évolution** (année de ref. 2023). Le suivi de la trajectoire est corrélé avec les objectifs (zéro net en 2050). Ce suivi permet de se fixer des objectifs quantitatifs réalistes.
- Le tableau de bord (encore à l'état d'intention) fut un élément important lors du dernier réaudit et une des 12 mesures phare du plan climat 2024-28. Il contribuerait au Gold visé pour le prochain réaudit.
- Le tableau a été développé par Navitas Consilium SA (mandat donné en dec. 2022) en prévoyant une récurrence tous les 3/4 ans. Complexité et durée de réalisation liées aux **sources et protection des données**.
- Coût: environ CHF 18'000 sur trois ans, en raison d'un travail supplémentaire effectué sur les données. Il comporte **10 indicateurs**.
- Le tableau de bord est public et sera publié dès demain sur le site de la Commune

Tableau de bord (dashboard) et suivi de la trajectoire

INDICATEURS

CARTE

INFORMA

Général

Chaleur

Electricité

Energie des bâtiments

Mobilité

Réseaux

Production renouvelable

Subventions

Prangins en 2023

Cet onglet présente la stratégie énergétique du territoire à l'horizon 2050 définie par le Concept Energétique Territorial de 2023. Il combine les données de chaleur et d'électricité du parc bâti.

POPULATION

4'271

ÉNERGIE CONSOMMÉE

51'085 MWh

ÉMISSIONS DE CO₂

9'132 tonnes

Choix des indicateurs

Sélection de l'année ?

2023

Type de valeurs ?

VALEURS / HABITANT

VALEURS ABSOLUES

%

Type de bilan ?

ÉNERGIE

CO₂

Services énergétiques ?

CHALEUR

ÉLECTRICITÉ

Sources de données

Données sur la chaleur :

- Base de données bâtiments (RegEner)
- Gaz : SI Nyon

Données sur l'électricité :

- Consommation, marquage et production locale : SEIC

Données sur la mobilité :

- Immatriculation des véhicules : OFS

Autres données :

- Statistiques sur les subventions communales

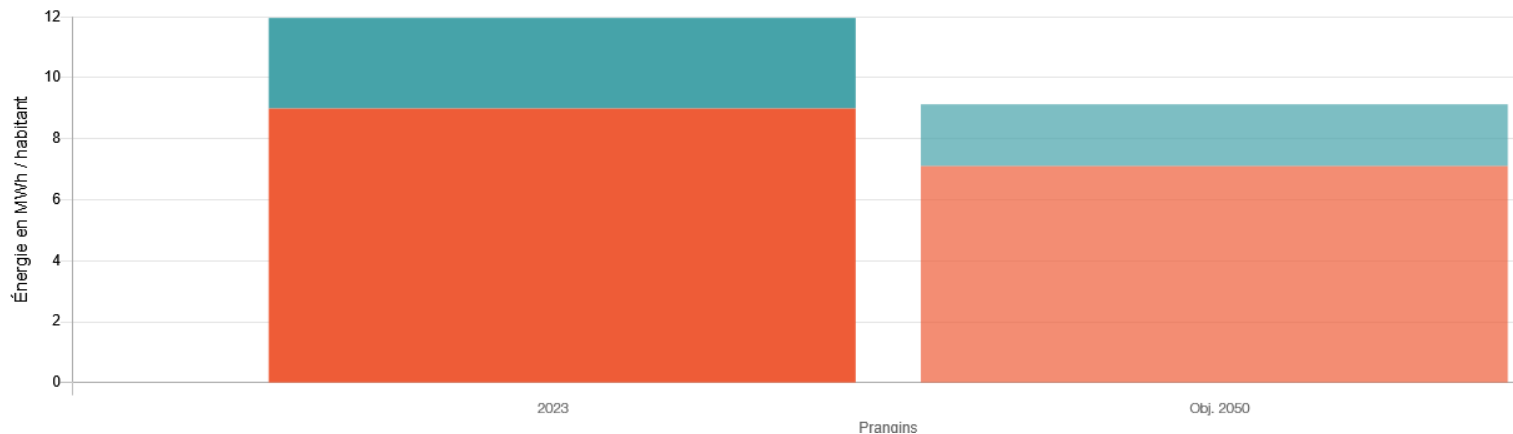
Objectifs :

- Les objectifs sont définis par le Concept Energétique Territorial (CET) élaboré en 2023.
- Les objectifs projetés à 2050 sont basés sur une population de 5'270 habitants.
- Le Plan climat pranginois 2024-2028 fixe l'objectif que 80% des véhicules immatriculés sur le territoire soient électrifiés d'ici 2050.

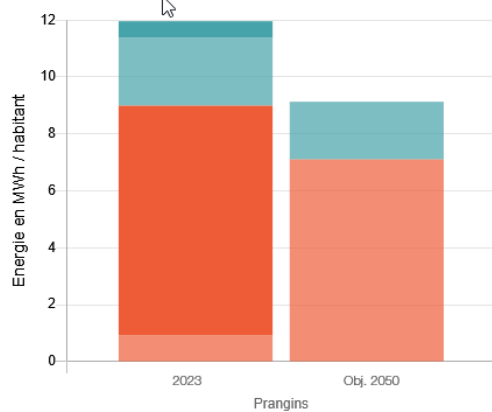
Méthodes de calcul :

- Les facteurs de conversion pour le calcul des émissions de CO₂ proviennent de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB.
- La consommation énergétique pour la mobilité correspond au périmètre de la Société à 2000W : consommation énergétique des véhicules immatriculés sur chaque territoire communal, la consommation énergétique nationale pour le rail et l'aérien rapportée aux habitants de chaque commune.

Énergie - ÉVOLUTION

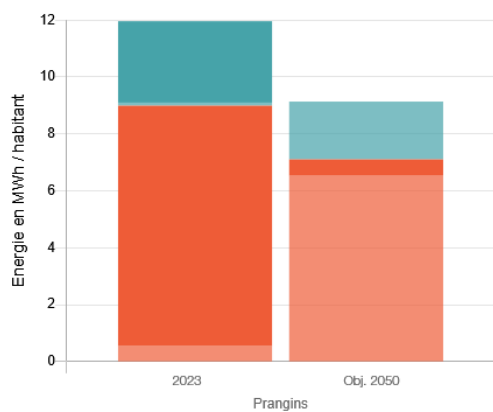


Nature de l'énergie



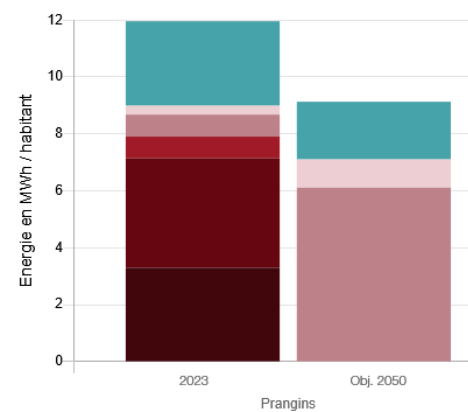
- Chaleur - origine renouvelable
- Chaleur - origine non-renouvelable
- Électricité - renouvelable
- Électricité - non-renouvelable

Origine de l'énergie



- Chaleur - énergie produite localement
- Chaleur - énergie importée
- Électricité - locale
- Électricité - importée

Vecteurs énergétiques



- Chaleur - gaz naturel
- Chaleur - mazout
- Chaleur - électricité
- Chaleur - PAC
- Chaleur - autres sources renouvelables
- Électricité - hors-chaleur

Service Bâtiments

Mesures prises en matière de protection incendie dans les bâtiments qui appartiennent à la commune:

- Envoi d'un courrier aux 4 établissements publics et autres commerces ou prestataires de service accueillant du public, basé sur celui envoyé par la Ville de Lausanne, rappelant le rôle de chacun et la nécessité de vigilance de chacun
- Organisation de visites de contrôle des établissements, en partenariat avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance, afin de s'assurer de la conformité du respect des mesures dans les bâtiments (voies d'évacuation, issues de secours dégagées...)
- Les extincteurs, exutoires de fumées, portes coupe feu, alarmes, signalisation d'évacuation sont eux révisés annuellement.

Service Bâtiments

- Travaux en cours sur les réseaux d'évacuation à la buvette de Promenthoux et nettoyage en profondeur du bâtiment, permis grâce au stockage du matériel dans un container dédié
- Le déplacement et l'installation nouvelle des bureaux de certains services, collaborateurs et Municipaux est terminé

Service Finances

Les entrées d'impôts à fin novembre 2025 sont les suivantes:

- Personnes physiques :
 - 2025 → 21.7M soit 101.8% d'atteinte du budget de 21.3M
 - 2024 → 18.7M soit 96.9% de 19.3M atteint
 - → prévision fin 2025 si %2025 = %2024 => 22.4 (+0.7M vs oct)
 - Personnes morales :
 - 2025 → 1.8M soit 86,7% d'atteinte du budget de 2.1M
 - 2024 → 3.8M soit 97.5% de 3.9M atteint
 - → prévision fin 2025 si %2025 = %2024 => 1.8M (= vs oct)
- prévision 2025 Globale => 24.2M=103% budget 23.5M (+0.7M vs oct)

Service Finances

Annonce des dépassements de budget :

- Compte 461.3185: Honoraires et frais d'expertises – budget 31'000.-
→ dépassement 22'000.- pour divers travaux d'études non prévus lors de l'établissement du budget (ex. vérification de dimensionnement hydraulique suite à demandes de citoyens dans cadre de la publication du PACom / Contrôle de séparatifs par exemple de nouvelles constructions).

Service Finances

Rappel – le Conseil a voté en décembre une baisse de CHF 200'000 sur le budget du personnel. La Municipalité a interprété cette demande comme une décision de ne pas procéder à des augmentations d'EPT, hormis ceux déjà réalisés au moment du vote du budget. Cette décision impacte en conséquence les demandes d'augmentations formulées respectivement de 0.3 EPT par le Service Bâtiment et de 0.8 EPT par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Un nouveau tableau des EPT sans ces demandes d'augmentation a été fourni avec le budget amendé.

Les deux services concernés ont, suite à ces non-augmentations d'EPT, analysé les impacts sur les prestations de service respectives et défini des adaptations de prestation de service. Les slides suivants détaillent ces adaptations de prestation de service.

Service Finances

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS FIXES

EPT - Equivalents Plein-temps

Collaborateurs fixes, EPT	EPT Budget 2024	EPT Budget 2025	EPT Budget 2026 amendé	Variations budget 2025 - 2026
Service Administration générale	3.45	3.45	3.45	0.00
Service Urbanisme	2.50	2.53	2.80	0.27
Service Environnement	3.45	3.15	3.15	0.00
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse - Administration	1.70	1.70	1.70	0.00
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (parascolaire, biblio & centre animation)	4.15	4.20	4.20	0.00
Service Bâtiments	6.80	7.30	7.30	0.00
Service Culture & sociétés locales	0.20	0.30	0.30	0.00
Service Contrôle des habitants	2.30	2.30	2.30	0.00
Service Finances	1.40	1.90	1.90	0.00
Service Ressources humaines	0.30	0.30	0.30	0.00
Office Naturalisations	0.05	0.05	0.05	0.00
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts	9.60	10.00	10.00	0.00
Total :	35.90	37.18	37.45	0.27

Service Bâtiments

Adaptation des prestations au secteur conciergerie à la non-augmentation de 0.3 EPT:

- Entretien des extérieurs (cours, escaliers, poubelles, cheneaux, vitres): passage à un rythme bi-hebdomadaire
- Entretien des salles: réduction des cycles de nettoyage après location
- Service réduit durant les vacances scolaires ou absences de collaborateurs

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Renoncement aux augmentations proposées d'EPT

- ✓ Adaptation en concertation avec Duillier des prestations au secteur «Déchèterie» suite à la non augmentation de 0,8 EPT
- ✓ Renoncement au poste d'auxiliaire de l'ambassadrice de tri
- ✓ Suppression du poste auxiliaire qui officie 3 samedis par mois

Conséquences: baisse attendue mais non chiffrée de la qualité du tri affectant les rétrocessions. Risque de fermeture partielle ou réduction des horaires en cas de manque de personnel

- ✓ Adaptation des prestations au secteur «voirie» suite à la non-augmentation de 0,8 EPT
- ✓ Renoncement à l'engagement d'un auxiliaire pour la saisie informatique de 1700 fiches (inventaire des regards canalisation)
- ✓ D'autres réductions sont à l'étude aux espaces verts

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Demande de subvention au Service cantonal de l'Aide au sport et infrastructures sportives SEPS.** Remplacement du terrain synthétique de foot en terrain synthétique et vestiaires Abériaux

Le Chef de Secteur M.Swyssen nous écrit le 22.01.2026

«Je peux vous confirmer que votre demande a bien été enregistrée et que la mise en œuvre de cette partie du crédit cadre entrera en vigueur en 2027. Les montants éligibles à une subvention portent sur le terrain en gazon synthétique et les vestiaires, dans la limite de 25 % des coûts de construction»

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Réalisation du préavis 79/2025 crédit de CHF 2'154'000 pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux**

La mise en chantier est programmée pour début mars 2026.

L'installation de chantier pour les travaux du terrain de foot de la canalisation inter STAP et ceux de la requalification RC1 sera commune.

Les travaux de transformation du terrain de foot se dérouleront sur 6 mois. Les activités sportives sur le nouveau terrain synthétique pourront reprendre courant août 2026.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Réalisation du préavis 39/2023 crédit de CHF 3'100'000.**
Création d'une canalisation pour l'acheminement des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive. Travaux conjoints avec la requalification de la RC1 en localité selon préavis 38/2023 crédit de CHF 4'315'000

La mise en chantier est programmée pour début mars 2026. Les travaux commenceront au niveau de la route du Clos en direction des Abériaux. La circulation maintenue dans les deux sens mais restreinte à une voie sera réglée par des feux de signalisation. La partie nyonnaise, la transformation de la STEP et la mise en fonction suivront. Les travaux pour la canalisations seront réalisés conjointement avec ceux de la requalification de la RC1. Leur durée est prévue sur 18 mois au minimum

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Installation de **racks pour vélo** sur la place devant la maison de Commune et dans l'abri vélo en dessous de la maison de Commune

